



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Rémunération du travail

Question au Gouvernement n° 280

Texte de la question

RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL

Mme la présidente . La parole est à M. Corentin Le Fur.

M. Corentin Le Fur . Monsieur le premier ministre, depuis que je suis élu, ma priorité, et celle des députés de la Droite républicaine, est de défendre ceux qui travaillent et de mieux rémunérer le travail.

J'ai la chance d'être l'élu d'un très beau territoire, la circonscription de Loudéac-Lamballe, où l'on trouve de l'emploi, mais souvent dans des métiers difficiles et offrant de petits salaires.

C'est avant tout pour ces gens-là que je me suis engagé politiquement :...

M. Fabien Di Filippo . Bravo !

M. Corentin Le Furpour les ouvriers et les ouvrières de l'agroalimentaire, qui font les trois huit ; pour les artisans du bâtiment, qui bossent dehors par tous les temps ; pour les agriculteurs, qui ne comptent jamais leurs heures ; pour les aides-soignantes et les infirmières, pour les aides à domicile, pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap ; pour tous ceux qui se lèvent tôt, qui travaillent ou qui ont travaillé toute leur vie et qui doivent pouvoir vivre décemment. Hélas, tous ont le sentiment que travailler plus rime avec payer plus !
(*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Cette France du travail, elle me le dit tous les jours, trouve que le travail ne rapporte pas assez. Trop souvent, ceux qui travaillent ont le sentiment d'entretenir ceux qui ne veulent pas travailler. (« *Eh oui !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

La solidarité est nécessaire, elle est l'honneur de la France, mais elle ne doit pas être dévoyée par l'assistanat. En France, le travail doit payer, et il doit payer plus que les revenus de l'assistance.

M. Jean-Pierre Vigier . Exactement !

M. Corentin Le Fur . C'est pourquoi, avec mes collègues de la Droite républicaine, nous avons déposé une proposition de loi visant à envoyer un signal fort aux Français en sortant les heures supplémentaires du calcul du revenu fiscal de référence. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.*) En effet, faire des heures sup' revient trop souvent à renchérir le coût de la cantine scolaire des enfants ou empêcher l'accès à un logement social ou à une bourse scolaire.

M. Fabien Di Filippo . Il faudrait aussi geler les aides sociales.

M. Corentin Le Fur . Pour que ceux qui travaillent un peu plus ne soient pas systématiquement pénalisés justement parce qu'ils travaillent, nous devons voter ce texte.

Monsieur le premier ministre, dans votre discours de politique générale vous avez évoqué la nécessaire revalorisation du travail et je vous en remercie, maintenant place aux actes ! Acceptez-vous de soutenir cette proposition de loi de bon sens, en faveur de la France qui travaille ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre chargée des comptes publics.

Mme Amélie de Montchalin, *ministre chargée des comptes publics* . Merci pour votre question qu'une niche parlementaire à venir nous permettra de traiter en détail. Permettez que je rappelle les termes du débat que nous aurons.

Les heures supplémentaires sont exonérées d'impôt sur le revenu depuis 2019. Il s'agit d'un progrès, qui va dans le sens que vous voulez, comme nous tous : que le travail paie et qu'il paie davantage. Le plafond d'exonération a été porté de 5 000 à 7 500 euros en 2022 et il n'est pas question de revenir sur cette augmentation.

Vous souhaitez aller plus loin en modifiant le calcul du revenu fiscal de référence, mesure qu'il nous faut étudier, mais qui n'aurait aucun effet à court terme sur les impôts payés. Votre question porte plutôt sur la prise en compte des heures supplémentaires dans les prestations reçues. Nous chiffrerons le coût d'une telle mesure, car nous avons besoin de clarté : l'État est-il capable de le prendre en charge ?

Votre question me donne aussi l'occasion d'évoquer un sujet important pour les habitants de votre circonscription et pour tous les Français : le premier ministre a annoncé hier que ce gouvernement lancerait une concertation sur les carrières et les salaires afin que le travail paie et qu'il paie davantage et cela tout au long de la vie de sorte que nos compatriotes retrouvent des perspectives d'amélioration de leur niveau de vie au fil des années. Tel était l'enjeu de la désmicardisation de notre pays – je sais que plusieurs groupes parlementaires y sont très attachés – et nous poursuivrons dans cette voie.

Je conclus en vous disant que, dans le projet de loi de finances pour 2025, tel que le gouvernement veut le reprendre, aucun impôt acquitté par les Français de classe moyenne et de classe populaire n'augmente. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*) Nous mettons à jour le barème de l'impôt sur le revenu ; le prélèvement forfaitaire unique reste inchangé ; les impôts que paient les Français n'augmenteront pas, c'est au contraire par une baisse franche de la dépense, de plus de 30 milliards d'euros, que nous parviendrons à réduire le déficit en 2025. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et HOR.*)

Données clés

Auteur : [M. Corentin Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 280

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Comptes publics

Ministère attributaire : Comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 janvier 2025